



MÉCANICIENS DE LOCOMOTIVE ET DE COUR DE TRIAGE

CNP 73310

Les mécaniciens de locomotive conduisent des locomotives pour assurer le transport de passagers et de marchandises par chemin de fer. Les mécaniciens de cour de triage conduisent des locomotives dans des cours de chemins de fer.



Faits en bref du N.-B.

PERSPECTIVES DE TROIS ANS



Très Bonnes

POSSIBILITÉS D'EMPLOI DE TROIS ANS

58

SALAIRE HORAIRE MÉDIAN

49,15 \$

35,39 \$ FAIBLE 57,08 \$ HAUTE

NIVEAU DE SCOLARITÉ



Formation collégiale ou d'apprentissage

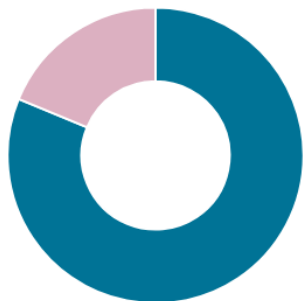
EMPLOYÉS

127

SALAIRE MOYEN

120 000 \$

Les informations présentées sont basées sur des données concernant le Nouveau-Brunswick. Pour en savoir plus sur les données fournies, visitez www.emploisnb.ca/occupations.



EMPLOI SELON L'INDUSTRIE

81,3 %	Transport et entreposage
S.O.	S.O.
S.O.	S.O.
18,8 %	Toutes les autres industries

EMPLOI SELON L'ÂGE

0,0 %	15-24
0,0 %	25-34
0,0 %	35-44
0,0 %	45-54
0,0 %	55-64
0,0 %	65+

ÉGALEMENT CONNU SOUS LE NOM

- Mécanicien/Mécanicienne Au Triage - Secteur Ferroviaire
- Mécanicien/Mécanicienne De Chemin De Fer
- Mécanicien/Mécanicienne De Locomotive - Secteur Ferroviaire
- Mécanicien/Mécanicienne De Manoeuvre - Secteur Ferroviaire
- Mécanicien-Aiguilleur/Mécanicienne-Aiguilleuse - Secteur Ferroviaire

FONCTIONS PRINCIPALES:

Ce groupe exerce une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- Les mécaniciens de locomotives
- actionner les commandes des locomotives pour assurer le transport des passagers et des marchandises par chemin de fer;
- utiliser des systèmes de communication pour communiquer avec les membres de l'équipage et les employés de la régulation du trafic, afin d'assurer la conduite sûre de la locomotive et le respect de l'horaire;
- examiner les locomotives qui leur sont assignées et vérifier les commandes et l'équipement.
- Les mécaniciens de locomotive de cour de triage
- conduire des locomotives pour atteler et dételer des wagons en vue de leur chargement ou de leur déchargement;
- exécuter l'aiguillage conformément aux instructions reçues par écrit ou par radiotéléphone.

